

L'alternance à l'ESC Amiens*

Programme MDOE (Bac+5)

Management et Direction Opérationnelle d'Entreprises

(Diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

Préambule : Les étudiants étrangers primo-arrivants hors Europe (première année d'étude en France) ne peuvent signer de contrat d'alternance, cf. Code du travail article R5221-6/R5221-7. Sauf s'ils sont titulaires du titre de séjour Vie privée, vie familiale.

Le MDOE est un programme généraliste (trunks communs) sur la gestion et le management. C'est en 3ème année que l'étudiant se spécialise au travers de majeures qui lui sont proposées.

Une formation en alternance apporte bien plus qu'une simple prise en charge des études. Elle permet aux étudiants de se professionnaliser, d'être au cœur de leur futur domaine d'activité et surtout d'acquérir des compétences plus rapidement.

Exemples de missions (Liste non exhaustive)

Finance : contrôleur de gestion, chargé de clientèle, responsable comptable, auditeur, expert-comptable...

Affaires internationales : responsable commercial à l'international, assistant marketing, assistant chef de produit...

WebMarketing-communication digitale : Chargé de communication Web, community manager, consultant e-business, webmaster éditorial, Chef de produit web, gestionnaire de média sociaux...

Supply chain : responsable supply chain, assistant export, manager-chef de rayon, chargé développement e-commerce, acheteur, gestionnaire de flux de produits...

Ressources Humaines : chargé de recrutement, assistant formation, assistant RH, chargé de la paie, responsable développement RH, responsable du personnel...

Ingénierie et Management de Projet : Manager de projet, Ingénieur d'affaires, Risk Manager, Ingénieur de projet...

Modalités pratiques

Type de contrat : Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage (CFA IRFA APISUP)

Frais de formation d'un contrat d'apprentissage : À compter du 1er janvier 2020, les OPCO prendront en charge le financement des contrats d'apprentissage sur la base d'un "coût contrat" qui aura été défini par les branches professionnelles

Frais de formation d'un contrat de professionnalisation : 9000 € HT

Rythme d'alternance : 1 semaine entreprise / 1 semaine Ecole selon calendrier

Nombre d'heures* : 665 h / an

Date de rentrée* : 28/09/2020

Date de début de contrat maximum : 1^{er} octobre

Date de fin de contrat maximum* : MDOE 1 (Bac+4) = 10/09/2021 / MDOE2 (Bac+5) = 24/09/2021

Le suivi en entreprise : Un suiveur Ecole sera nommé. Minimum 3 suivis par an. Le dernier sera la soutenance avec présence de l'entreprise + un livret de suivi

Modalités administratives

Avant de signer son contrat d'alternance, l'alternant doit être inscrit à l'Ecole et **faire valider ses missions auprès du Département Entreprises.**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Si l'étudiant est en MDOE 1 (bac+4), le contrat d'apprentissage doit **obligatoirement être de 2 ans** car le contrat doit mener à un diplôme ou une certification.

Notre diplôme s'acquiert à la fin du MDOE 2 (Bac+5)

Si l'étudiant est en MDOE 2 (Bac+5), le contrat se fera sur 1 an.

Depuis 1995, l'ESC Amiens a été la première à ouvrir une section d'apprentissage dans l'Enseignement Supérieur en liaison avec le CFA IRFA APISUP.

Rémunération minimum de l'apprenti (à la charge de l'entreprise)

Nb d'années passées en alternance	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 à 29 ans
1 ^{ère} année	661,95 € (43% SMIC)	815,89 € (53% SMIC)	1539,42 € (100 % SMIC)
2 ^{ème} année	785,10 € (51% SMIC)	939,04 € (61% SMIC)	
3 ^{ème} année	1031,41 € (67% SMIC)	1200,74 € (78% SMIC)	

Depuis le 1er janvier 2019, tous les employeurs, artisans ou non, bénéficient des allègements généraux de cotisations patronales de sécurité sociale (régime de droit commun). Ainsi, le régime spécifique d'exonération des cotisations sociales sur le salaire des apprentis n'existe plus.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Rémunération minimum de l'alternant (à la charge de l'entreprise)

Age de l'alternant	Formation supérieure ou égale au bac pro	Montant
16-20 ans révolus	65 % du SMIC ou du SMC	1000,62 euros
21-25 ans révolus	80 % du SMIC ou du SMC	1231,53 euros
26 ans et plus*	100 % du SMIC ou 85 % du SMC	1539,42 euros

* L'alternant de plus de 26 ans doit **OBLIGATOIREMENT** être inscrit à Pôle Emploi
La convention collective de l'entreprise peut prévoir des grilles plus avantageuses.

L'exonération spécifique applicable aux contrats de professionnalisation conclus avec les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus ou entre un groupement d'employeurs et un jeune âgé de 16 à 25 ans est supprimée à compter du 1er janvier 2019.

Les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation bénéficient dorénavant de [la réduction générale de charges](#) renforcée dès le 1^{er} janvier 2019.

SIMULATEUR Calcul rémunération apprenti :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/service-simulateur-simulateur?jsp=plugins/SimulateurPlugin/jsp/simulateur-employeur.jsp

Pour en savoir plus

Emmanuelle DELAVIERE - Responsable du Département Entreprises

emmanuelle.delaviere@esc-amiens.com - Tél : 03 22 82 24 19

Pour déposer une offre d'alternance : Connectez-vous sur <http://offres.esc-amiens.com/depot/>